

Lorraine

Francis Dorffer : « J'étais un enfant quand je suis entré en prison »

Jugé à Caen depuis ce jeudi pour sa sixième prise d'otages en détention, le Mosellan, dont la date de sortie est prévue pour 2060, s'est expliqué sur son parcours chaotique. Et a exprimé des regrets.

Il est en prison depuis le 24 novembre 2000, a connu 44 établissements pénitentiaires. Cheveux ras, visage émacié, Francis Dorffer, 41 ans, dont la date de sortie est programmée pour mai 2060, est entré ce jeudi matin dans le box de la cour d'assises de Caen sous le regard d'une salle comble. Le président Digne mesure d'entrée l'incongruité de certaines de ses questions, posées à un homme qui est derrière les barreaux depuis maintenant 25 ans : « Quelle est votre adresse ? Quelle est votre profession ? ». Dorffer « habite » à la centrale de Lannemezan où il est « auxiliaire de ménage au quartier d'isolement ».

« Je veux montrer que je suis quelqu'un d'autre »

Et, en cette fin de semaine, celui qui n'a jamais été condamné à la perpétuité comparaît en appel aux assises du Calvados, à Caen, pour une sixième prise d'otages, en juin 2019, à Condé-sur-Sarthe. Les cinq précédentes se sont soldées par des peines, entre 2008 et 2018, de 10, 13, 12 et 10 ans, ce qui nous amène à cette date de sortie lunaire de 2060.



Francis Dorffer, ce jeudi, à Caen, peu de temps après son entrée dans le box. Photo Éric Nicolas

Les faits de 2019 ? D'une simplicité biblique - l'ordonnance de renvoi fait 6 pages... - et surtout sont reconnus par Dorffer qui, durant 5 heures, a retenu deux surveillants dans sa cellule avant de les libérer sans aucune violence. Il voulait dénoncer ses conditions de détention et obtenir son transfert vers une autre prison.

Le président : « L'an passé, en première instance, vous avez écopé de 8 ans pour ces faits. Le parquet général en avait requis 14. Pourquoi donc faire appel ? ».

« Pas par provocation, pas par défi », répond Dorffer, qui parle beaucoup avec ses mains. « Je veux montrer les efforts que j'ai faits, les cours que je suis. J'ai pris en maturité. Je veux mon-

trer que je suis quelqu'un d'autre. J'étais un enfant quand je suis entré en prison. J'ai été élevé par l'administration pénitentiaire. Le premier responsable de mes conditions de détention, c'est moi, je le sais. Mais il y a des choses pour moi qui sont inhumaines ».

Ce jeudi, il revient sur son enfance, passée à Florange. « Dans le bassin sidérurgique », précise Dorffer. Un père chauffeur de bus alcoolique, une mère femme de ménage débordée par ses trois enfants. « Je me suis rapproché de ma sœur. Avec elle, la relation était fusionnelle. Elle a pris le rôle de ma mère. C'est elle qui m'a éduqué ». Cette sœur chérie va décéder quand il a huit ans. D'une overdose...

« Là, c'est un monde qui s'effondre, en fait », reprend Dorffer. « Je perds ma mère, quasiment. Je n'ai alors qu'une seule envie : quitter la maison. J'ai commencé à traîner dans la rue, à fréquenter des plus grands. De 15, 16 ou 18 ans. Ils m'envoyaient voler pour que je puisse manger, dormir. Pour vivre ». Dorffer sera placé dans des foyers dont il fuguera très souvent. « Les foyers, je n'acceptais pas. J'adorais le sentiment de liberté ». Il s'ancre dans la petite délinquance.

« La prison, ce qu'il y a de pire dans la société »

En novembre 2000, alors qu'il a 16 ans, il est incarcéré pour avoir forcé un ado à lui faire une fellation. Puis ce sera, en 2003, alors qu'il vient juste d'intégrer le quartier des majeurs, le meurtre de son codétenu, pour lequel il va prendre 30 ans de réclusion. « J'avais peur de lui, en fait. La prison, c'est un milieu comparable à la jungle. C'est le plus fort qui gagne. J'ai tout accepté et, un jour, je me suis rebellé ».

Pour Dorffer, ces 30 ans sont le « point de bascule ». « Là, je sais que ma vie va être foutue. C'est ce qui fait que j'ai perdu l'espoir. Les gens, à l'extérieur, ont une certaine idée de la prison mais ce n'est pas ça. C'est un sale monde, un monde violent, crapuleux. On rassemble en prison ce qu'il y a de pire dans la société. Et, en plus, j'étais à l'isolement. Et l'isolement, c'est la prison dans la prison. Le trou

dans le trou... »

« Il me faut un projet de sortie »

« La suite, après ce meurtre, ce n'est quasiment que des faits de séquestration », glisse le président Digne.

« Vous parvenez quand même à vous projeter dans l'avenir ? », questionne l'avocat général Éric Vaillant.

« Oui, à 15 ou 20 ans. J'ai l'espoir de pouvoir un jour me présenter devant un juge d'application des peines. J'ai passé l'équivalent du bac, je suis en première année de licence d'histoire. Il me faut un projet de sortie, passer des diplômes. Et je ne dis pas ça pour faire bien. Le déclencheur, cela a été mon fils. La prise d'otages de Condé-sur-Sarthe a été très médiatisée, mon fils a vu le RAID, m'a dit qu'il ne voulait pas que je meure. Ces mots-là m'ont bouleversé ».

Le président : « Vous avez des regrets ? »

« Bien sûr. Déjà quand j'étais ado. Je n'ai pas su me livrer, m'expliquer, peut-être par pudeur. Le décès de ma sœur m'a fait basculer dans la délinquance et, là, je n'ai pas su aller vers un adulte pour lui dire que j'allais mal. Je n'ai pas su montrer mes émotions. Après, j'ai d'autres regrets : quand j'ai été condamné pour le meurtre, je n'ai pas compris assez tôt qu'il y avait quand même un espoir de sortir ». Réquisitions, plaidoiries et verdict ce vendredi.

• Éric Nicolas

Lorraine

Une antenne de l'Observatoire international des prisons à Nancy ?

Depuis 30 ans, l'OIP dénonce inlassablement les défaillances constatées dans les conditions de détention des prisonniers. L'association souhaite renforcer ses actions de proximité et s'implanter en Lorraine.

C'est la vigie des conditions carcérales. Depuis bientôt 30 ans (il fêtera son anniversaire en janvier prochain), l'OIP (Observatoire international des prisons), dont le siège est à Paris, est la bête noire de l'administration pénitentiaire, qu'il a fait plusieurs fois condamner pour atteinte aux droits fondamentaux des personnes. Ces dernières années, plus d'une cinquantaine d'établissements pénitentiaires ont ainsi été sanctionnés par le juge administratif.

En mai dernier, le Conseil d'État a par exemple conclu que l'interdiction générale des activités « ludiques ou provocantes », comme, selon l'OIP, le yoga, les jeux de société, la médiation animale, les concerts, les ateliers théâtre ou encore les séances de boxe ou de danse, était en très grande partie illégale. Cette interdiction avait été décidée quelques mois plus tôt par le ministre de la Justice.

« Plus de 200 % de surpopulation »

Important, ce rôle de vigie, quand on sait, qu'au 1^{er} octobre dernier, plus de 84 000 personnes étaient embastillées (en détention provisoire ou définitivement condamnées). « Nous sommes actuellement à 135 % de surpopulation carcérale », explique Jean-Claude Mas, directeur de la section française de l'OIP. « Dans les maisons d'ar-

rêt (NDLR : où se trouvent les personnes en détention provisoire ou celles condamnées à deux ans de prison ou moins), c'est 165 %. Et c'est plus de 200 % de surpopulation dans une vingtaine d'établissements. Ils sont à trois dans neuf mètres carrés. Avec des matelas au sol, entassés 22 heures sur 24. Et cette situation impacte le reste : moins de promenades, de soins ou encore d'activités ».

La semaine passée, l'OIP, qui reçoit 5 000 sollicitations par an de détenus ou de leurs proches, s'est déplacé à Nancy, dans le but d'y installer l'une de ses antennes, comme il existe à Marseille, Angers, Nîmes ou encore Bayonne. Onze personnes ont répondu à l'invitation. Neuf étudiants en master 1 ou 2 de droit pénal, avertis par leur prof et visiblement très fortement motivés, mais aussi un représentant local de la Cimade et

Catherine Dosser, présidente de la Ligue des Droits de l'Homme 54.

« L'OIP est le réceptacle des défaillances du système pénitentiaire », souligne Julie Namayas, responsable de la vie associative. « Notre but est d'observer les conditions de détention, de les documenter, de les faire connaître et, si c'est nécessaire, d'estimer en justice. Nos sources d'information sont les détenus et leurs proches mais aussi les professionnels qui, chaque jour, franchissent les portes de la prison (soignants, surveillants ou encore enseignants) et nous informent de façon confidentielle. Nous essayons de peser sur les politiques pénales. Avoir une antenne à Nancy est important. L'ancrage local nous permet d'avoir des actions de terrain, de proximité ».

• Éric Nicolas



Selon l'OIP, la surpopulation carcérale actuelle se chiffre à 135 % et même à 165 % dans les maisons d'arrêt. Photo A.M.

Contact OIP : <https://oip.org> ou 01/44/52/87/90 (permanence informative et juridique ouverte les lundis, mercredis, vendredis de 14 h à 16 h).